

# Création d'une "Garde nationale d'anciens combattants" au Canada

Ottawa, 24, (D.N.C.) — *M. Norman Rogers, ministre de la Défense nationale, a fait la déclaration suivante:*

"Le gouvernement a décidé de créer immédiatement une force armée qui sera connue sous le nom de "Garde nationale d'anciens combattants", pour assurer une protection plus adéquate des propriétés militaires et remplir toute autre fonction que l'on jugera bon de lui assigner.

"Au début, cette force armée se composera de douze compagnies — et ce nombre sera augmenté si les circonstances l'exigent — dissimulées à travers le pays, sous la juridiction des districts militaires dans lesquels elles seront assignées. Cha-

que compagnie sera sous le commandement d'un officier qui aura le grade de major et se composera de 250 hommes.

"L'officier commandant du district militaire sera responsable de l'organisation des compagnies qui seront dans son district. Il sera responsable de l'enrôlement et du travail de ces compagnies.

"Les membres de cette force armée seront recrutés parmi les soldats qui ont fait du service dans l'armée canadienne ou l'armée anglaise pendant la guerre de 1914-1918. La limite d'âge est de 50 ans et ils devront être des catégories A, B, et C. Ils recevront la solde et les octrois qui sont en vigueur dans le service actif".